

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS					ARRIVÉES A					CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE	
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée).	
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.	
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.	
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —	9 50 —	

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 3 Janvier.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La question des Tabacs.

M. le comte Joachim Murat. — Messieurs, c'est sur une des branches les plus importantes de notre agriculture nationale que nous nous permettons d'arrêter de nouveau votre attention. Nous sommes déjà tributaires de l'étranger pour une partie de nos blés, de notre bétail, de nos vins, de nos alcools; n'est-il pas temps de nous affranchir de l'énorme tribut que nous lui payons encore pour nos tabacs? (Très bien! très bien! à droite.)

Vous savez qu'à l'origine, le décret de 1810 qui créait le monopole obligeait l'administration à ne fabriquer des tabacs qu'avec les produits du sol français. C'était une compensation du dommage causé à l'agriculture par l'établissement du monopole.

Mais les choses ont depuis bien changé, puisque, sur un crédit de 48 millions affectés, dans le budget de 1885, aux approvisionnements de la régie, 19 millions sont consacrés aux achats de tabacs indigènes, et 22 millions aux achats de tabacs exotiques. Or, en dehors de l'inconvénient qu'il y a de porter à l'étranger des sommes aussi considérables, il est certain que les tabacs étrangers coûtent beaucoup plus cher que les nôtres, et que la régie, pour réaliser un bénéfice net de plus de 300 millions, est obligée de refuser à la culture indigène l'élévation de prix depuis tant d'années sollicitée pour elle par les conseils généraux, par les comices agricoles, en un mot par tous ceux qui voient de près la situation qui lui est faite. (Très bien! très bien! à droite.)

Ce n'est, en effet, messieurs, un secret pour personne que la culture du tabac ne donne pas, en France, une rémunération suffisante; qu'elle est exposée à des risques multiples qui compromettent à tout instant la récolte, et qu'abandonnée de la grande et de la moyenne propriété, elle n'est susceptible de profiter qu'au petit cultivateur, qui fait tout par lui-même, et ne compte pour rien ni son temps, ni sa peine. (Très bien! très bien! à droite.)

Et cela est surtout vrai pour les départements qui n'ont pas obtenu le relèvement de 10/0/0

accordé en 1872 à un certain nombre de départements planteurs, inégalité qu'il serait de toute justice de faire disparaître. (Nouvelles marques d'approbation sur les mêmes bancs.)

La loi de 1835 autorisait la régie à s'approvisionner de tabacs français dans une proportion qui ne devait pas dépasser les quatre-cinquièmes; il ne paraît donc pas excessif de porter au 2/3 de la dépense totale la proportion des achats de tabacs français, afin de les faire bénéficier de la différence des prix accordés aux tabacs étrangers.

Il ne s'agit évidemment pas de proscrire les tabacs étrangers auxquels on ferait encore une place importante sur nos marchés; il s'agit encore moins de demander au Trésor un sacrifice que l'état de nos finances ne comporterait pas.

Il ressort du rapport de la commission d'enquête sur les tabacs, présenté en 1875 à l'Assemblée nationale, que cette question préoccupait déjà, que certains de nos tabacs de qualité moyenne ne sont payés que 80 à 85 fr. les 100 kilogrammes, tandis que des tabacs de Hongrie, d'Alsace, d'Amérique même, qui paraissent leur ressembler beaucoup, sont payés 110, 115 et même 130 fr.

La commission d'enquête estimait que notre culture indigène était en mesure de fournir la majeure partie des feuilles de qualité similaire achetées à l'étranger. N'est-ce pas le meilleur moyen de servir nos intérêts agricoles que de demander à notre sol tout ce qu'il lui est possible de produire?

S'il y a des améliorations à introduire dans la culture pour rapprocher nos types de ceux que nous recherchons au dehors, la régie, dont le dévouement et l'habileté ne sont pas en cause, ne faillirait certainement pas à la tâche de les provoquer. Pourquoi n'obtiendrions-nous, sous sa direction éclairée, que des tabacs inférieurs? On a remarqué que plus la quantité de tabacs achetés à l'étranger était considérable, plus les prétentions s'y montraient exagérées, plus notre culture indigène s'abaissait. Notre climat et notre sol peuvent-ils être opposés comme des obstacles insurmontables? Est-on bien sûr que, si nos tabacs pouvaient être plantés pour l'exportation, ils n'acquerraient pas rapidement toute la réputation qu'ils méritent? (Très bien! très bien! à droite.)

On répondra sans doute que la régie admet

l'emploi des tabacs français dans une aussi grande proportion que possible. La question est de savoir, disait déjà l'honorable M. Hérald dans le rapport de la commission du budget de 1883, si cette règle ne conserve pas un caractère un peu théorique.

Sans doute, la culture indigène se développe, ajoutait M. Hérald, ainsi que le constate l'administration; mais la progression est-elle suffisante; ne pourrait-on l'accroître davantage? La régie n'achète pas uniquement des tabacs d'Amérique dont, tout le monde le reconnaît, les qualités sont supérieures et l'emploi indispensable; elle achète aussi des tabacs d'Europe. D'après le compte de 1878, ces derniers, joints, il est vrai, à une certaine quantité de tabacs d'Orient, entraînent pour moitié dans le total des achats de tabacs exotiques en feuilles. Les qualités de ces tabacs d'Europe sont-elles de beaucoup supérieures à celles des tabacs de France? L'Alsace-Lorraine nous fournissait, autrefois, 8 millions de kilogrammes. Ne pourrait-on combler ce vide en développant davantage la culture dans notre pays?

Ainsi, messieurs, s'exprimait M. Hérald. Il est bon de remarquer que les tabacs d'Alsace-Lorraine nous coûtent aujourd'hui près du double, je crois, de ce qu'ils nous coûtaient avant 1870.

La régie ne mettant pas à ses achats de tabacs un prix suffisamment rémunérateur, il n'est pas surprenant que les planteurs ne puissent pas toujours satisfaire aux exigences diverses de ses approvisionnements. L'impossibilité de toute autre culture les détermine souvent à planter du tabac, mais l'Etat n'est pas un fabricant ordinaire; muni de droits aussi étendus, doit-il trop arbitrairement profiter, on pourrait presque dire abuser, d'une situation aussi désavantageuse pour le producteur?

Je terminerai, messieurs, ces observations, en les abrégant sous une autorité plus haute ici que tout autre, puisque c'est celle de la commission du budget elle-même.

L'honorable M. Sarrien constate dans son rapport que : « sur les 41,699,630 kilogrammes, de tabacs achetés en 1883, la culture indigène n'a fourni que 48,500,120 kilogrammes alors que d'après les prévisions, il devrait en être acheté 20,400,000, et que le déficit de 2,000,000 de kilogrammes a dû être compensé par des achats de tabacs étrangers notamment de Hongrie et d'Alsace. »

Votre commission, continue M. Sarrien, pense qu'il y a là un fait regrettable et qu'il y a lieu pour l'administration de se montrer plus large dans les autorisations de culture qu'elle délivre à nos planteurs indigènes.

« Acheter les tabacs français, ajoute la commission, dans de plus grandes proportions, est un des moyens les plus efficaces de venir en aide à notre agriculture. »

Messieurs, c'est là tout l'esprit de notre amendement.

Nous vous demandons de donner votre sanction à des vœux si expressément et si souvent renouvelés. Vous feriez efficacement ressortir à l'agriculture française les effets de la sympathie que ses souffrances vous inspirent et, par une fortune singulière, vous obtiendrez ce résultat sans diminuer les ressources du budget et sans porter atteinte aux intérêts du Trésor. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Labuze, sous-secrétaire d'Etat aux finances. — Il importe, dans l'intérêt du Trésor et pour la bonne qualité des produits manufacturés, que l'administration conserve une entière liberté d'action quant à l'achat des tabacs indigènes. C'est la seule réponse que je puisse faire aux auteurs de l'amendement. J'ajoute que, s'ils veulent bien se borner à formuler le vœu que la plus grande extension possible soit donnée à la culture française, chacun de nous s'y associera, et le Gouvernement, pour sa part, ne négligera rien pour atteindre ce but. (Très bien! très bien!)

M. des Rotours dit que le prix de revient des tabacs français est inférieur à celui des tabacs étrangers de qualité égale. Alors que l'agriculture est dans un état de souffrance sans précédent, est-il admissible que l'on aille chercher dans les pays d'Europe des tabacs d'une qualité inférieure aux nôtres? Si les cultivateurs français n'usent pas de toute la permission qui leur est accordée, c'est parce qu'on paie leurs produits un prix dérisoire.

De là, une augmentation de frais de la surveillance des agents de l'Etat. Des engagements ont été pris envers les agriculteurs, lors de l'établissement du monopole, ces engagements doivent être respectés.

M. le sous-secrétaire d'Etat aux finances. — L'amendement exprime un vœu dont nous tiendrons compte dans la mesure du possible. Son auteur devrait le retirer.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

JUANA

PREMIÈRE PARTIE

Puis un magnifique papillon ayant voltigé autour d'elle, elle s'élança à sa poursuite, sans s'inquiéter de la route que lui fit suivre le léger insecte, qui, après s'être posé à diverses reprises sur des brins d'herbe, se débarrassa des importunités de l'enfant en franchissant un ruisseau.

Olga, restée sur la rive, le regarda s'éloigner avec dépit; puis, une touffe de fleurs aquatiques ayant attiré son attention, elle fit encore un détour pour les cueillir.

Le soleil descendait à l'horizon et dorait le sommet des collines environnantes. Dans ces vallons boisés, le gazouillement des oiseaux et les bruits indéfinissables des bois troublaient seul le silence.

Olga les écouta; puis elle continua de marcher devant elle, à l'aventure, cueillant les mûres aux buissons, poursuivant des papillons fugitifs.

Ce lieu lui était inconnu. Des arbres, des bois, des marais partout. Où est-elle?

— Jeannette!... Jeannette!... Jeannette!... Elle s'arrête et crie encore :

— Jeannette!... Où êtes-vous?

L'écho profond de la forêt répète le son de sa voix grêle et enfantine.

Saisie d'une épouvante croissante, la petite voix renouvelle ses appels désespérés.

Le soupir lointain du bruit du soir, le bruissement mélancolique des feuilles, quelques faibles cris d'oiseaux lui répondent seuls.

La vérité lui apparaît tout entière.

Perdue... elle est perdue!...

Perdue dans les bois, loin de toute habitation, et la nuit est proche, elle descend lentement sur la terre.

III

Olga n'était pas poltronne; elle avait été si choyée, si aimée, si entourée de soins pendant son enfance, que la frayeur était pour elle une sensation presque inconnue.

S'il eût été midi, elle n'aurait pas eu peur, elle aurait erré et appelé Jeannette, jusqu'à ce que quelqu'un vint à son aide... quelqu'un qui aurait pris assurément soin d'elle et l'aurait reconduite à la villa.

Mais les ténèbres croissantes qui l'environnaient, les grands arbres noirs qui s'élevaient comme autant de géants menaçants, les profondes retraites des bois lui faisaient l'effet de mâchoires béantes de dragons prêts à l'avaler.

Peut-être y avait-il des esprits dans cette fo-

rêt lugubre.

Jeannette avait une horreur extrême pour les revenants, et n'avait pas manqué de la faire partager par sa petite maîtresse.

Que faire?... Où était son papa?... Où étaient Franck, sa mère, Jeannette, tous ceux qu'elle connaissait?... Personne ne viendrait donc à son secours?

Elle était là, dans cette solitude accablante, pétrifiée, frappée de stupeur; sa robe était déchirée, et ses bottines bleues couvertes de boue.

— Jeannette!... Jeannette!... Jeannette!...

Sa voix altérée perceait la solitude avec un accent désespéré que l'écho désolé lui renvoyait pour ajouter encore à sa frayeur.

Oh! mon Dieu! Que faire? faudra-t-il donc rester là seule, dans ce lieu épouvantable, jusqu'au matin?

Que deviendrait-elle? N'y a-t-il pas des ours, des lions, ou des voleurs dans cette forêt lugubre?...

Elle portait un collier de perles d'or... des malfaiteurs ne la tueraient-ils pas pour s'en emparer?

— Jeannette!... Jeannette!... s'écria-t-elle avec des sanglots de désespoir.

Mais Jeannette ne répondit pas.

Elle était, en effet, perdue... perdue sans espoir, et la nuit sombre, affreuse, était déjà arrivée.

Elle était jusqu'alors restée debout et immobile, mais une nouvelle terreur s'empara d'elle.

Des yeux ardents étaient fixés sur elle de toutes les profondeurs des bois; d'étranges et lugubres gémissements, des voix en peine arrivèrent

jusqu'à elle du fond de leur sombre immensité.

Elle devint folle de frayeur et s'éloigna en courant de ce bois hanté.

Elle courut ainsi sans mesure, sans notion du temps, sans savoir où elle allait.

Essoufflée, haletante, glissant, tombant, fuyant toujours, sans crier, — elle en était incapable, — elle comprit bientôt qu'elle était à bout de forces.

Une ombre terrible la suivait et lui donnait une chasse ardente : esprit ou lutin, féroce dragon... Dieu seul sait quoi!... allongeant des mains de squelette pour la saisir... un fantôme horrible et épouvantable!

Et le crépuscule argenté allait s'épaississant, les étoiles brillaient, et elle fuyait toujours comme une petite ombre blanche au milieu de l'obscurité d'une soirée d'été.

Enfin sa nature épuisée n'en put supporter davantage; elle tomba sans forces sur le gazon, les yeux fermés, les mains jointes, et resta là, haletante et immobile.

Elle se demanda si elle n'allait pas mourir; elle se sentait étourdie et malade.

Fallait-il donc mourir loin de son père, loin de sa mère, loin de Franck, seule, dans cet endroit solitaire?

Quel chagrin n'auraient-ils pas tous en la trouvant là, le matin, couchée, froide et morte!

Elle pensa aux enfants des bois, et se demanda si les rouge-gorges la couvriraient de feuilles.

— Ohé!... Ce n'était ni la voix d'un esprit, ni d'un lutin; c'était indubitablement un appel humain.

Elle se souleva instinctivement, trop complètement épuisée pour répondre, et vit passer près

M. le comte Joachim Murat. — Je remercie M. le sous-secrétaire d'Etat de la réponse qu'il a bien voulu me faire. Je prends acte des déclarations favorables du Gouvernement, et, dans la confiance que nous n'aurons pas appelé en vain son attention sur une situation si digne de sa sollicitude, nous retirons notre amendement.

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Très certainement et vous pouvez être assurés de notre bonne volonté.

La Chambre et le Sénat ont achevé mardi de voter le budget des recettes et les trois douzièmes provisoires réclamés par le gouvernement.

La session extraordinaire de 1884 a été clôturée par ce vote.

Le Parlement ne se réunira maintenant qu'après les élections sénatoriales.

La Culture

La culture, qui dans l'espoir d'une surtaxe sur les céréales, n'apportait que le moins possible de blés sur les marchés, s'est vue dans l'obligation de sortir d'assez grandes quantités de blés, par suite des exigences de la fin d'année.

La culture veut donc vendre, mais elle ne peut y parvenir sans subir de nouvelles pertes; en effet, les arrivages se continuent dans nos ports, et l'étranger profite de la lenteur mise par les Chambres au vote de la surtaxe qui doit frapper les céréales étrangères, pour nous encombrer de ses marchandises, qui amènent une nouvelle dépréciation des produits de la culture française.

Marseille a reçu cette semaine 205,000 quintaux de blé; Bordeaux, 27,000; le Havre, 24,000; Saint-Nazaire, Bayonne, Dunkerque, Calais et Boulogne, ensemble 27,000 quintaux.

En présence du bas prix des grains, un grand nombre d'agriculteurs de l'Ouest et de la Normandie n'ont rien trouvé de mieux que de donner leur froment comme nourriture à leurs bestiaux.

Et cette mesure, sans précédent, tend à se généraliser.

Anomalies ruineuses. — Pour entrer en Italie, les vins français paient 8 francs.

Pour entrer en France, les vins d'Italie paient 2 francs.

Pour entrer en Espagne, nos vins paient 10 francs.

Pour entrer chez nous, les vins espagnols paient 2 francs.

Dans tous les vins d'Espagne et d'Italie, on met de l'alcool allemand.

Informations

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

Voici la liste des numéros gagnants :
Le numéro 6,333,590 a gagné 500,000 francs.
Le numéro 6,646,370 a gagné 100,000 francs.

d'elle, dans l'obscurité de la nuit étouffante, la silhouette d'une jeune fille.

— Etais-ce une jeune fille ?

Elle rejeta en arrière ses boucles dorées éparpillées, et regarda cette apparition d'un air étonné et abasourdi.

— Ohé !... répéta la voix.

Ce n'était pas une voix agréable; le visage qui la regardait n'était pas un visage plaisant.

Une jeune fille de douze ans environ était devant elle, la poitrine couverte d'une chemise sordide, sous une blouse de garçon, attachée avec une lanière de cuir, une tête couverte de cheveux rouges en broussailles, une figure maigre, ardente, ni jeune, ni vieille, aux longues jambes nues et aux pieds non chaussés.

— Ohé !...

Pour la troisième fois, elle interpella la pauvre Olga stupéfaite, avec ce salut fait d'une voix rude et fortement accentuée.

Ne recevant pas de réponse, elle la varia ainsi :
— Dites donc, vous, êtes-vous sourde ?... Ne pouvez-vous parler ?... Qui êtes-vous ?... Qu'est-ce que vous faites là à cette heure ?...
Pas de réponse.

La voix âpre, le regard plein de colère, l'expression sauvage de l'apparition inattendue avaient rendu Olga muette d'une nouvelle terreur.

Personne ne lui avait jamais parlé ainsi; personne ne l'avait jamais regardée ainsi.

— Êtes-vous sourde ?... Levez-vous... levez-vous donc, ou je saurai bien vous faire répondre. Qui êtes-vous ?... Pourquoi êtes-vous ainsi couchée là ?... Eh ! mais, seigneur, ne dirait-on

Le numéro 11,167,249 a gagné 50,000 francs.

Le numéro 1,009,943 a gagné 25,000 francs.

Le numéro 8,640,914 a gagné 25,000 francs.

Le numéro 361,518 a gagné 10,000 francs.

Les 20 lots suivants gagnent chacun 1,000 francs :

4,851,022	8,825,529	10,112,306	212,212
5,288,520	12,412,924	12,303,657	973,330
1,831,119	680,596	7,670,624	7,435,525
5,134,314	10,183,235	7,237,212	9,822,044
6,960,094	5,348,758	4,740,015	137,782

Les 80 lots suivants gagnent chacun 500 francs :

9,962,535	8,407,716	1,777,221	2,310,878
13,036,713	7,846,006	5,377,407	4,903,072
8,082,625	7,853,462	8,113,059	10,273,561
11,763,453	7,424,185	8,192,762	2,002,133
7,119,688	9,937,530	12,173,539	13,200,580
5,877,691	7,770,696	177,800	223,625
9,758,549	8,943,572	3,767,956	8,028,216
8,836,666	5,658,946	4,333,174	12,042,106
8,697,410	5,705,937	2,925,601	2,535,317
4,162,838	6,952,991	9,994,428	12,211,517
8,273,668	10,759,717	11,240,701	6,234,843
6,050,107	6,274,516	6,038,088	6,839,266
5,542,526	4,867,566	10,064,765	424,747
12,759,851	3,536,401	13,643,867	6,583,298
5,771,339	11,125,233	9,671,492	43,258
2,059,818	47,407	10,163,801	6,996,056
1,166,292	12,761,171	12,220,493	8,035,194
1,653,522	6,917,757	9,235,023	278,233
6,084,546	10,263,744	7,041,272	6,912,089
5,800,629	3,141,290	7,624,550	10,059,144

Le gros lot. — On écrit de Châteauroux que c'est un habitant de cette ville qui a gagné le gros lot de 500,000 francs de la loterie des Arts décoratifs.

LA GUERRE DE CHINE

Nous croyons savoir que le gouvernement a agité, ces jours derniers, la question de rappeler M. Patenôtre de façon à montrer à tout le monde, et aux Américains particulièrement, que l'on n'avait point l'intention de traiter avec les Chinois.

Si cette tactique avait été suivie, on aurait attendu, à Paris, que les ambassadeurs de l'Empire vissent eux-mêmes, comme ils le firent après les massacres de Tien-Tsin, demander la paix.

Départ de renforts. — La Liberté dit que des renforts vont partir de France dans la première quinzaine de janvier. Le chiffre de ces renforts sera de 5 ou 6,000 hommes, qui seront tous dirigés sur Hanoï, sous les ordres du général Brière.

Forces navales. — Le cuirassé Turenne est prêt à prendre la mer et à partir pour la Chine si les circonstances l'exigent.

Vers le 20 janvier, l'amiral Courbet aura sous ses ordres une véritable armée navale ainsi composée : 4 cuirassés, 14 croiseurs, 2 torpilleurs, 1 grand transport, 1 transport-avisos, 6 canonnières.

La Caisse d'épargne postale.

Monsieur le ministre des Postes et Télégraphes a récemment adressé à M. le Président de la Répu-

pas la jeune Ventnor ?

Elles fit un pas vers Olga, qui se redressa aussitôt sur ses pieds.

Elles se trouvèrent ainsi face à face, sous la lumière douteuse des étoiles; la petite héritière, tremblant de fatigue et de frayeur, la créature à l'aspect sauvage et farouche, la dévorant du regard avec des yeux de chat.

— Vous pourriez me répondre... Si vous ne me dites rien, je vais vous égratigner et vous mordre, moi !... Je vais vous tirer vos affreux grands cheveux jusque dans la racine. Êtes-vous la fille de Ventnor ?... Allons, voyons..., oui ou non ?

Elle fit de nouveau un pas menaçant.

La pauvre petite princesse leva ses deux mains suppliantes.

— Oh ! je vous en prie, ne me mordez pas !... je n'ai aucune mauvaise intention. Je me suis perdue, voilà tout, et je suis tombée là !...

Elle sanglotait.

— Je suis bien Olga Ventnor, et je voudrais retourner à la maison...

Ses sanglots redoublèrent.

L'enfant à la physiologie de démon qui se tenait devant elle, fut prise d'un violent accès de rire plein de mépris.

— Elle veut retourner à la maison !... Ah ! elle veut retourner à la maison !... Ohé ! s'il vous plaît, que quelqu'un vienne chercher mademoiselle pour la reconduire chez elle ! N'est-elle pas jolie avec sa vieille robe blanche fanée, ses souliers crottés, et ses perles qui brillent ! Allons, donne-moi tout de suite les perles, où je vais les arracher de ton cou !

D'une main tremblante et empressée, l'enfant

blique un rapport sur les opérations de la Caisse d'épargne postale en 1884.

Nous lisons dans ce rapport qu'au 31 décembre 1883, c'est-à-dire à la fin de la 2^e année d'activité de la Caisse, ses bénéfices lui permettaient déjà non seulement de couvrir intégralement ses frais généraux et de se suffire à elle-même, mais encore de rembourser un tiers des avances de premier établissement qui lui avaient été consenties par le Trésor et dont le remboursement avait été ajourné à des exercices ultérieurs. Ajoutons que les résultats obtenus pendant les neuf premiers mois de l'exercice 1884, accusent un progrès rapide et constant sur les opérations de l'année précédente. Tout fait espérer qu'en 1885 la Caisse nationale aura éteint sa dette envers l'Etat et pourra constituer le fonds de dotation qui lui est nécessaire pour assurer son régulier fonctionnement en toutes circonstances.

Résultats obtenus en 1883. — Il a été effectué dans le courant de 1883, près de 700,000 versements dont le montant s'élève à 73,041,637 francs. Le compte général des déposants au 31 décembre 1883, s'élève, déduction faite des remboursements effectués, à la somme de 77,441,134 francs.

Dans la liste des départements classés d'après l'importance des versements, le Lot occupe le 18^e rang; il y a été versé en 1883, 700,098 francs, soit 2,500 francs par mille habitants.

Bulletins d'épargne. — En exécution du décret du 30 décembre 1882, l'administration a mis à la disposition du public, dans tous les bureaux de poste, des formules dites *Bulletins d'épargne*, sur lesquelles les menues économies peuvent, au fur et à mesure de leur réalisation être représentées par des timbres-postes. Ces bulletins sont reçues comme numéraire lorsque la valeur des timbres-poste a atteint la somme d'un franc.

Cette innovation a rendu facile à tous la pratique journalière de l'épargne. Mais c'est principalement la population des écoles qui a su en tirer avantage. M. le Ministre adresse des félicitations sincères aux nombreux instituteurs qui ont bien voulu ajouter gratuitement à leur tâche ordinaire, celle d'inculquer à leurs élèves les principes d'ordre et d'économie. Leur exemple ne manquera pas d'être imité par ceux de leurs collègues qui n'ont pas encore fondé des Caisse d'épargne scolaires.

Caisse des retraites pour la vieillesse. — Il était vivement désirable que la Caisse d'épargne put intervenir dans les opérations que ses déposants désirent effectuer à la Caisse des retraites pour la vieillesse. Monsieur le Ministre des finances vient de donner son assentiment au projet d'instruction qui avait été élaboré dans ce but.

Service international. — Un arrangement a été conclu le 31 mai 1882 entre la Belgique et la France pour le transfert et le remboursement des fonds d'épargne d'un pays dans l'autre. Cet arrangement qui est encore trop peu connu du public, inaugure un système tout nouveau d'épargne. Il est particulièrement favorable aux négociants et aux ouvriers qui trouvent ainsi, dans leurs voyages, un placement facile, productif et d'une sûreté absolue.

Un projet de convention reposant sur les mêmes bases, a été soumis à l'Italie à la fin de 1883. Il y a lieu d'espérer, à bref délai, une solution favorable.

Renseignements statistiques. — Un résultat intéressant et assez inattendu ressort de l'examen des renseignements statistiques. Les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes et la Lozère, sont placés en haut de l'échelle au double point de vue des livrets et des sommes versées, tandis que les départements importants et riches, comme la Somme, le Rhône et la Sarthe, viennent tout-à-fait au dernier rang.

détacha le collier et le tendit à celle qui la menaçait.

— Que viens-tu faire ici, jeune paon empaillé, continua le lutin d'un air farouche en s'emparant du premier colifichet, avec tes cheveux qui tombent jusqu'au bas de ton dos, avec tes cheveux jaunes qui forment d'affreuses boucles... n'est-ce pas que nous nous croyons bien jolie ?... Et puis des broderies, de la dentelle sur notre robe, du rose, du bleu, des bottines à boutons blancs avec des nœuds de ruban ! Je t'ai vue souvent. Et une bonne française pour prendre soin de nous, en bonnet et en tablier blanc !... et une voiture pour nous promener. Des plumes blanches sur nos chapeaux, des gants de peau et des bas de soie ! Nous sommes une grande dame... nous l'étions jusqu'à ce que nous fussions perdue dans les bois, et alors nous ne savons plus que nous assoir, et beugler comme un grand veau. Eh bien ! petite malheureuse !...

Elle se rapprocha d'un pas et son ton et son regard devinrent féroces.

— Sais-tu bien que je te hais et que je voudrais trépaner sur toi et t'arracher toutes ces longues boucles de cheveux jusqu'à la dernière ? Et c'est ce que je vais faire avant de te quitter !

L'enfant était devenue livide et demeurait pétrifiée de terreur; elle ne parlait ni ne bougeait, elle ne pouvait plus crier et n'essayait pas de se sauver... Une sorte de fascination terrible la clouait là, haletante et terrifiée.

— Que viens-tu faire ici ? s'écria la vagabonde avec une méchanceté croissante, avec tes cheveux bouclés, tes robes de soie, tes colliers d'or, tes domestiques et tes voitures, tandis que celles

En résumé, le public a compris les services que peut lui rendre la Caisse nationale d'épargne; il apprécie les garanties absolues qu'elle lui assure; il n'hésite pas à profiter largement des avantages qu'elle présente.

L'établissement en France d'une Caisse d'épargne postale, analogue aux puissantes institutions de ce genre qui existent chez nos voisins, ne remonte pas au-delà du 1^{er} janvier 1882. Moins de 3 ans se sont écoulés depuis cette époque et les résultats obtenus sont décisifs: plus de 400 millions de dépôts, 500,000 livrets en cours permettent de compter sur un succès complet dans un prochain avenir.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Le scrutin de liste. — M. Constans a déposé son rapport sur le rétablissement du scrutin de liste, qui a été déjà adopté par la commission, et qui porte le chiffre des députés à 597, à raison d'un représentant par 70,000 habitants ou fraction de 70,000 habitants. Par une disposition transitoire, le nombre minimum des députés existant dans chaque département serait maintenu pendant la prochaine législature.

D'après ce rapport, le Lot dont le chiffre de la population s'élève à 280,269, serait représenté par cinq députés.

Le monument que notre ville a élevé à la mémoire de Gambetta se trouve entièrement terminé. Le drapeau en bronze, venant de Paris, a été placé mercredi.

La Société républicaine du Lot à Paris a envoyé une couronne pour être déposée sur le piédestal du monument Gambetta, en mémoire du douloureux événement du 1^{er} janvier 1883.

Cette couronne, adressée à M. le Maire, a été transportée de l'Hôtel-de-Ville au pied de la statue, le 1^{er} janvier, à dix heures du matin.

M. Vincent, propriétaire à Raux, est nommé chevalier du Mérite agricole.

Par décret, en date du 31 décembre, notre compatriote M. Vidal, lieutenant de vaisseau, a été promu au grade de capitaine de frégate.

M. Alix Méric de Bellefond, capitaine d'infanterie hors cadre, dans le service d'état-major, est nommé au choix chef de bataillon au 60^e régiment d'infanterie.

Le Bulletin des Communes vient d'être supprimé et sera remplacé par le Journal officiel, édition des communes, dont le premier numéro paraîtra dimanche prochain.

M. Malrieu, Jules-Victor, avocat, adjoint au maire de Figeac, est nommé suppléant du juge de paix du canton Ouest de Figeac, en remplacement de M. Bousquet-Pontié, décédé.

qui valent mieux que toi vont pieds nus, sont battues, grondées, et meurent de faim ? Car tu ne vaux pas mieux que moi... tu ne me vaux pas, même, car tu es poltronne et sotté. Allons, je veux ces belles boucles de cheveux-là, et si tu as le malheur de crier, je te tue. N'en doute pas, car je te hais... je t'ai détestée dès que je t'ai vue !

Elle fit un pas en avant.

Olga recula d'un pas, mais elle ne poussa pas un cri et n'essaya pas de fuir.

La même fascination et la même profonde terreur la retenaient toujours.

— Je te connais et je sais tout ce qui te concerne, continua le petit démon. Je connais ton cousin Frank Livingstone. Il vient chez nous, il fait des cadeaux à Laure et à Lise Sleaford. Lise aussi, Dieu merci, a des grands cheveux qui tombent comme des cordes godronnées sur ses épaules. Moi, je suis Juana. Si je ne te tue pas, tu me reconnaitras plus tard, n'est-ce pas ? Mais je te déteste surtout parce que tu es une demoiselle, parce que tu as des voitures, des domestiques, parce que tu ne fais rien... Oh ! ces cheveux !...

Un cri de rage accompagna ces derniers mots. Ces cheveux bouclés semblaient être le seul péché impardonnable.

Tout en parlant, elle lui lançait des regards chargés de haine.

A. FLEMING.

(A suivre).

M. Léon Lacabane. — Le Lot vient de perdre une de ses plus brillantes illustrations dans la personne de M. Léon Lacabane, directeur honoraire de l'Ecole nationale des Chartres, mort à Paris, le 24 décembre, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Né à Fons, canton de Figeac, en 1799, il fit ses études au collège de cette dernière ville. L'art dans lequel s'illustrait alors son compatriote Champollion, passionna sa jeune intelligence et le déterminà à entrer à l'école des Chartres, dont il devait devenir l'un des plus illustres directeurs.

Vente de lots de ferme domaniaux en Algérie. — Il doit être procédé à Constantine, le 15 janvier 1885 et jours suivants et à Alger le 28 du même mois, à la vente aux enchères publiques de lots de ferme domaniaux disponibles dans ces deux départements de l'Algérie.

Les personnes qui désireraient concourir aux enchères pourront prendre connaissance à l'hôtel de la préfecture à Cahors (1^{re} division), dans les bureaux des sous-préfectures de Figeac et de Gourdon et à la mairie du chef-lieu de leur canton, d'une brochure contenant des renseignements détaillés sur la situation, la nature et la qualité de chacun des lots mis en vente, ainsi que l'indication des principales clauses du cahier des charges de l'adjudication.

Général Lewal. — Nous lisons dans le *Journal de Toulouse* :

On désigne le général Lewal comme le successeur prochain de M. Campenon au ministère de la guerre.

Poids et mesures. — La Cour de cassation vient de décider que la loi qui prescrit la vérification des poids et mesures permet bien au préfet d'autoriser cette vérification à la mairie où les commerçants pourront les apporter ; mais l'arrêté préfectoral qui leur en fait une obligation est illégal. Si les commerçants n'osent pas de cette faculté, la loi impose aux vérificateurs le devoir de se transporter à leur domicile pour faire cette vérification.

Notre compatriote M. Soulacroix, baryton du théâtre de la Monnaie à Bruxelles, où il a obtenu les plus brillants succès, vient d'être engagé à l'Opéra comique.

Incendie. — Castelranc s'est réveillé à 3 heures dans la nuit de dimanche à lundi, aux sons du tocsin. L'usine à liqueurs, que M. Benjamin Montagne vient de créer avait pris feu. Grâce au dévouement et à l'activité dont le maire M. Pagès du Port a donné des preuves dans cette circonstance, le feu a été localisé et l'usine seule a été détruite.

M. Pagès du Port a été admirablement secondé par M. Bladinières limonadier, M. Barreau comptable, Bès forgeron, Vidal ancien gendarme et plusieurs autres qui sont montés sur les toits des maisons voisines pour couper toute communication.

C'est grâce à cette mesure qu'un quartier de ce village n'a pas été consumé.

Un de vos lecteurs dévoués.

Foires. — Les propriétaires du Lot suivent fréquemment les foires de Villeneuve. Celle du lundi 29 décembre, était bien garnie en bétail. Il y avait une paire de bœufs qui a attiré un grand nombre de curieux, car rarement on voit d'aussi belles bêtes ; ils pesaient environ 40 quintaux et, d'après le propriétaire, il a trouvé acheteur à 2,450 fr.

Ce qu'il y avait de plus curieux encore c'était un porc, pendu devant la boutique d'un charcutier avec cet écriteau : « porc limousin pesant neuf quintaux quatre livres. »

Les oies valaient de 75 à 90 centimes la livre ; il y en a eu même à 95 centimes.

Les porcs gras se sont vendus de 38 à 43 fr. les 50 kil. poids vif.

Le vin de la côte du Lot est presque tout vendu. Dans le canton de Duravel les prix ont varié de 360 à 450 fr. le tonneau. Dans le canton de Lozech, il y a eu des ventes au prix de 580 fr. le tonneau.

Jurisprudence. — *Responsabilité des Compagnies d'assurances en matière d'accident.* — La deuxième chambre du tribunal civil de Marseille, vient de rendre un jugement fort intéressant en matière d'assurances contre les accidents. Voici les faits :

Le sieur X... maître camionneur, s'était assuré contre les accidents qui pourraient survenir à ses ouvriers ; le 25 novembre 1883, Roche, son charretier, fut écrasé par son véhicule. La veuve de la victime ayant tant en son nom qu'en celui de son fils mineur, réclamé l'indemnité de 1,000 francs garantie par l'assurance, vit sa demande repoussée par la Compagnie intéressée, prétendant que les héritiers du défunt n'avaient aucun droit contre elle et que le patron avait encouru une déchéance pour n'avoir pas porté sur un registre spécial et jour par jour les noms de ses ouvriers. Cette inscription exigée par la police sert à établir que l'assuré, qui ne paie que pour un nombre déterminé d'employés, n'augmente pas son personnel, faisant ainsi courir de plus forts risques à la Compagnie. De son côté, le patron M. X... prétendait que la famille de la victime n'avait aucune action contre lui, l'assurance consentie au profit des ouvriers constituant de sa part un pur acte de surveillance.

Le tribunal a repoussé le système de la Compagnie et du patron et a reconnu que si les parents de la victime n'avaient pas une action directe, ils jouissaient tout au moins d'un privilège indirect, sans lequel les droits d'un ouvrier tué ou blessé seraient souvent illusoire. Les magistrats ont déclaré ensuite que les exigences de la police d'assurances envers des gens souvent illettrés ne pouvaient en cas d'omission, produire effet que sous la condition d'une mise en demeure ; appréciant ensuite le cas spécial aux demandeurs, ils ont accueilli la validité de la stipulation faite au profit des ouvriers comme un accessoire des avantages libellés en faveur du patron. Par suite, M. X... et la Compagnie d'assurances ont été condamnés solidairement à payer aux héritiers Roche la somme de 1,000 francs déterminée par le contrat.

Cette sentence, tranchant une question assez neuve, a une importance qui n'échappera pas à nos lecteurs.

Le temps qu'il fera. — Voici les prédictions particulières de M. Micouleau, le prophète de Gaillac, pour le mois de janvier 1885 :

« Du 30 décembre au 2 janvier, vents d'entre nord et nord-ouest. Gelées d'environ 4 degrés. Neige par place, mais fort éparse. Presque partout couvert ou nuageux.

« Du 1^{er} au 2 janvier au 4, fortes chutes de neige dont la couche atteindra plusieurs mètres dans quelques régions montagneuses et 30 centimètres en moyenne dans les pays dits de plaines.

« Du 4 au 9, prise des cours d'eau. Gelées de 8 à 10 degrés. Vent d'entre nord et nord-est.

« A dater du 9 grand dégel. Vents d'entre nord et sud-est.

« Du 10 au 15, beau ; nuits et matinées froides ; légères gelées, douces après-midi.

« Du 15 au 23, temps doux, légèrement gâté, par moment avec pluies par places, particulièrement dans les matinées des 16, 18 et 19. Assez beau dans l'ensemble, quoique nuageux malgré chutes d'eau locales, légères et passagères.

« Du 20 au 26, superbe, légères gelées. Après-midi douces et splendides.

« Du 26 au 31, vents violents d'entre ouest et nord, nord-ouest dominant, avec neiges par places peu abondantes. Temps froid, assez beau pour nous, dans l'ensemble, malgré des chutes de neige de peu de durée. Océan dangereux. Légères gelées.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

La direction théâtrale a donné jeudi, pour cadeau de jour de l'an aux habitués, l'œuvre d'un enfant du Lot : *Blanche de Vezins*, drame tiré de l'histoire locale.

Nous espérons qu'une deuxième représentation de cette pièce dont on dit du bien, permettra d'en apprécier d'autant mieux les qualités, que les interprètes auront mûri leurs rôles et s'identifieront mieux à leurs personnages.

Dimanche 4 janvier.

LA FAVORITE

Grand Opéra en 4 actes et 5 tableaux avec le concours d'une première chanteuse de talent éprouvé, M^{lle} Peyret, que nous avons vivement applaudie, il y a quelques années, sur notre scène.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 27 décembre au 3 janvier 1884.

Naissances.
Galup, Marie, rue du Lycée, 3.
Fournié, Marie, rue Daurade, 6.
Delmas, Louis, à St-Georges.
Francoual, Hélène, rue Labarre, 8.
Bouchut, Lucie, rue Lastié, 6.

Mariages.
Cournède, Jean, et Clavières Catherine.

Décès.
Fournié, Pulchérie, 3 ans, rue Daurade, 6.
Paganel, Marie, s. p., 52 ans, rue Nationale, 39.

Bibliographie

LES LIVRES D'ÉTIBENNES

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, Rue Soufflot, 15. — (Suite).

Voici des albums à choisir à tous les prix depuis les curieuses silhouettes « Drôles de gens » et « Drôles de bêtes, si gaiement racontées et dessinées de façon si serrée par Robert Tinant, et qui ne coûtent que deux francs, jusqu'aux inénarrables « Périphésies cynégétiques de M^{me} Aron, qui se vendent pas plus de dix francs. Entre les deux, c'est-à-dire à la portée des bourses modestes, se placent tous les albums de Tinant : « L'Affaire Arlequin, » « Aux trousseaux du Diable, avec de jolis vers du regretté Léon Valade et d'Ernest d'Hervilly, les « Fantaisie » et les « Nouvelles fantaisies du Moyen-Age, » enfin pour les tout jeunes, ces fraîches aquarelles qui s'appellent « Nichées d'enfants. » Tirons à part deux jolies choses d'un genre tout particulier, les « Prédications de St-Nicolas, » oracle des enfants, qui leur révélera, après une recherche qui est un plaisir, leur avenir d'une façon infaillible, au moins amusante et inattendue ; les « Petits Coloristes, » tout gracieux album de croquis par B. de Monvel, digne pendant les autres aimables œuvres signées par le même auteur.

De beaux volumes de format grand in-8, d'apparence luxueuse, avec de large et beau papier, remarquablement illustrés, ne coûtent pas, tout reliés et dorés, plus de 4 fr. 20. Quant à la valeur littéraire, disons seulement que cette nombreuse collection comprend entre autres les « Récits de la grève, » par Ch. Deslys ; les « Grandes compagnies, » par Ch. Deslys ; la « Tunisie autrefois et aujourd'hui, » par Anichan ; les « Histoires maritimes, » par La Landelle ; les « Grandes époques de la peinture, » par Mme de Besneray, deux volumes choisis parmi ce que Jules Janin a écrit de meilleur pour la jeunesse, 3 d'Eugène Muller, etc., etc. Le « Nil de Grand'man, » par Labesse et Pierret, est illustré par Fraipont, et ne coûte que 3 fr.

Le « Musée des Familles, » depuis que la librairie Delagrave se l'est annexé, renouvelle à merveille les aimables et instructives distractions qu'il apporte depuis plus de cinquante ans au foyer domestique. Voyez l'année qui vient de s'écouler : à ne considérer que l'illustration, quels beaux bois Girardet a dessinés pour accompagner la « Fille de Lowrie ! » Quels piquants croquis de Grévin ! quels trocoulents lansquenets vont avec l'épisode conté d'Ernest d'Hervilly ! Et puis des animaux par Specht, des gravures d'Adrien Marie de Régamey, de Ginos ; d'autres d'après Madrazzo, Mme de Rotchild, Leloir, etc...! Quoi de plus artistique ? Mais cela n'est rien ; le texte est l'important. Le soin le plus judicieux est apporté au choix des nouvelles et causeries. La direction ne souffre rien de médiocre elle varie autant que possible les articles, les demandes à des noms aimés du public, Louis Ulbach, André Theuriot, Edouard Thierry, Eug. Muller, Eug. Manuel, H. de Bornier, etc., etc., et, par dessous tout, fait du côté moral sa constante préoccupation.

Ce qui fait la fortune et le succès croissant depuis cinq années du « Saint-Nicolas, » c'est qu'il est un précieux auxiliaire pour la bonne Education des enfants en donnant directement à ceux-ci quand il faut et quand les mères veulent, des conseils qui s'imposent à leurs jeunes esprits dominés par cette haute et paternelle autorité, c'est aussi cette personnalité mystérieuse mais souriante où tout a tour savent entrer les meilleurs rédacteurs du journal et qui groupe en une grande famille où l'on se connaît, où l'on s'aime, où l'on échange de bonnes tendresses, de bons avis, de bons exemples, tous les garçonnets et fillettes réunis sous le manteau de leur indulgent patron, c'est enfin la variété et le mérite réel du texte et le goût artistique qui toujours préside à l'illustration.

LES PEUPLES DE L'AFRIQUE

PAR R. HARTMANN

Les événements tragiques qui se sont déroulés depuis deux ans dans le Soudan Egyptien et ceux qui s'y préparent, donnent un grand intérêt d'actualité au livre de M. Hartmann sur les *Peuples de l'Afrique*, dont la seconde édition vient de paraître dans la *Bibliothèque scientifique internationale* dirigée par M. Em. Alglave. L'auteur a résidé longtemps dans les régions conquises par le Mahdi, et où le général Wolsley va pénétrer avec une armée anglaise. Il nous parle avec détail de toutes les villes, de tous les peuples mystérieux dont les journaux nous citent les noms sans nous renseigner sur eux. Il nous raconte même les choses les plus curieuses sur l'administration égyptienne et les incidents de la conquête par les armées du Khédive depuis le grand Mehemet-Ali, l'allié de la France.

Un des exemples les plus intéressants, c'est l'histoire de la conquête de Shendi près de Khartoum. Le prince égyptien Ismail-Pacha avait soumis, après une sanglante victoire, les tribus voisines, et il arriva devant le champ d'un chef indigène, Melik-el-Nimz, qui dut se soumettre à son tour, car il n'avait comme les soldats du Mahdi, que des armes primitives pour résister à l'artillerie et à la mousqueterie d'Ismail. Mais celui-ci, ayant bu trop de merisi, offensa gravement le vaincu. Melik-el-Nimz

dissimula d'abord, puis, quelques jours après, il surprit le Pacha nuitamment et le brûla vif avec toute son escorte dans les chaumières où campaient les Turcs. Il s'enfuit ensuite vers la frontière d'Abyssinie, où il fut rejoint par tous ses fidèles, qui soutinrent une longue guerre d'escarmouches contre les égyptiens, même après la mort de leur chef. Le gouvernement du Caire ne put s'en débarrasser qu'après vingt ans de lutte. Espérons pour les Anglais qu'ils y mettront moins de temps.

M. Hartmann donne également des détails précis sur le Sénégal et Madagascar, et sur la vie des indigènes du Niger et du Congo. On voit qu'aucun ouvrage ne répond mieux que celui-ci à l'ensemble des préoccupations publiques en ce moment, et nous devons ajouter que l'éditeur, Félix Alcan, a orné ce livre d'une centaine d'excellentes gravures qui mettent, sous les yeux du lecteur tous les types africains et les scènes de mœurs les plus curieuses. C'est donc un ouvrage d'une lecture attrayante autant qu'instructive. Tel est d'ailleurs le caractère de cette collection, dont la plupart des volumes contiennent un grand nombre de gravures, traitent les sujets à la fois les plus actuels et les plus curieux et, pour être signés des plus grands noms de la science, n'en sont pas moins parfaitement accessibles aux gens du monde.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. Sommaire de la 125^e livraison 3 janvier 1885. — Voyage chez les Bénadiris, les Comalis et les Bayouns, par M. G. Révoil. — 1882-1883. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de Riou, Taylor, Thiriat et E. Ronjat. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

St-NICOLAS, 6^e année. Sommaire du numéro 5. (1^{er} janvier 1885). — Au temps des fêtes. Eudoxie Dupuis. — Premier janvier. Ch. Ségard. — Pêril d'Etat. Marthe Berlin. — Mon ami Jack. Tante Nicole. — Souvenirs d'un petit Alsacien. M^{me} Pierre Duchateau. — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par Alfred Frédéricks, Ferdinandus, Birch, Wilsonn, J. Girardet, Gaillard, etc. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LE MUSÉE DES FAMILLES, paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 1^{er} janvier 1885. — La guerre, récit épisodique d'un siège au XVI^e siècle, par Carlo du Monge. — La Korriguette, opérette, paroles de H. de Charlieu, musique de Chassaing. — La cage de verre, par Louise Mussat. — Chronique : Histoire de la quinzaine. — Lettres sur le théâtre, par Henri de Bornier. — Un mystère intime, par Frédéric d'Hainant. — Correspondance et Concours, par Eug. Muller. — Illustrations par V.-A. Poirson, J. Girardet, Frédéric Régamey, Albert Maignal, Chéret, C. Burnand, Gaillard, etc. — Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LA NATURE. Sommaire du 1^{er} janvier 1885. — Le tir et les tireurs (suite). Guyot-Daubès. — Le chauffage des voitures de chemin de fer. H. Vila. — Fabrication de l'aluminium. L. Poillon. — Les boulettes contre la faim et les conserves alimentaires chez les Grecs. A. de Rochas. — Lancement d'un navire de guerre, à Chatham, en Angleterre. — Vibrations du sol produites par les trains de chemin de fer. — Bibliographie. — Une application de l'électricité à l'agriculture. — Le ciruli-diviseur. — Les tremblements de terre du 27 novembre et 26 décembre 1884. — Chronique. — Académie des Sciences, séance du 29 décembre. S. Meunier. — Physique sans appareils. — Supplément : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 120, boulevard Saint-Germain à Paris.

Deux amis frappés de la même infortune et délivrés par le même moyen. — On écrit de Gornicourt (Aisne), à M. Hertzog, Ph^e, 28, rue de Grammont, Paris, sous la date du 10 novembre : « Je vous remercie de tout le bien que m'ont fait vos Pilules Suisses, car je souffrais depuis vingt ans de douleurs rhumatismales ; sans vos Pilules Suisses je serais cloué sur mon lit sans pouvoir marcher, mais grâce à vous je me porte très bien. Une de mes connaissances, atteinte aussi de douleurs depuis 19 ans, en fait aussi usage ; elle ne pouvait ni s'habiller, ni marcher sans bâtons, et depuis qu'elle prend vos Pilules Suisses, elle travaille de nouveau parfaitement. C'est pour nous deux que je vous en demande encore trois boîtes à 1 fr. 50, et nous vous autorisons à publier notre lettre, si elle peut vous être utile. »
« M^{me} BARTHÉLEMY. »

LIRE DANS

L'Illustration

La Grande Marnière

Roman nouveau de M. Georges Ohnet. Magnifiquement illustré par EMILE BAYARD.

Recommander en cette saison de rhumes, gripes et bronchites, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, c'est partager l'opinion de célèbres médecins.

Le PURGATIF le plus agréable et le plus efficace est le Chocolat de Desbrière, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons.)

MAL DE DENTS. — L'EAU DU D^r D'OMÉARA, calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies. ©

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY
USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liquor tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

**Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET
A CAHORS**

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS

Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénelon, à CAHORS

Vous trouverez chez **M. GREIL**, dans sa Maison de Cahors :

Des Vestons pour hommes, depuis.....	5 fr.
Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet, depuis...	14 fr.
Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis.....	15 fr.
Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis.....	7 fr. 50
Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis.....	45 fr.
Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ouatées, depuis....	45 fr.
Des Cabans, depuis.....	8 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, lesquels seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer ; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclesiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix
BON MARCHÉ SURPRENANT
COMPLET, DRAP NOUVEAUTÉ, SUR MESURE, A 22 FRANCS

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN
avec les

BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETTELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : **3, 5, 7.50 et 10 fr.**

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.



MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

Vignes Américaines & Franco-Américaines

MASSOU

A PENNE (LOT-ET-GARONNE.)

Porte greffe.	Bout.	Racins.
Montefiore (vrai) .. le cent.	60	» 300
Riparia tomentoux ..	2	» 7
Riparia	150	» 6
Solonis	150	» 6
Viala	150	» 6
York	2	» 8
Taylor	1	» 4
Clinton	0 50	» 2
Rupestri	3	» 10
Aminia	5	»
Producteurs directs.		
Othello	10	» 35
Herbement	2	» 10
Senesqua	5	» 25
Bram	5	» 25
Canada	5	» 25
Triumph	8	» 30
Noha	5	» 25
Jacquez	1 50	» 7
Cunningham	1 50	» 7
Secretary	40	»

FRANCO-AMÉRICAINNE

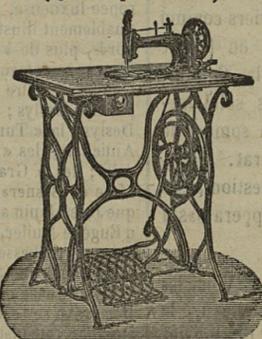
Bon Marché le plus avantageux.

Commandes pour livrer l'hiver qui vient : racinés greffés et bien soudés sur Riparia, Solonis ou Viala, **180 francs le mille**

Le propriétaire doit envoyer le plant français qu'il veut faire greffer.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

LES RAMOS

Marchand tailleur
rue Fénelon, 9, vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un **grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies** pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à **50 0/0 de rabais**. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à **M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE** 41, rue St-Ileze, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CÉLESTINS. — Affections des reins de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C^o concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

PÉPINIÈRE RURALE

créée en 1878, par **M. BRU**
Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot.

Les plants américains ne s'adaptant pas au climat du département du Lot ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays.

Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages à donner la préférence.

Voudrait-on faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffeurs offrant toutes sortes de garanties.

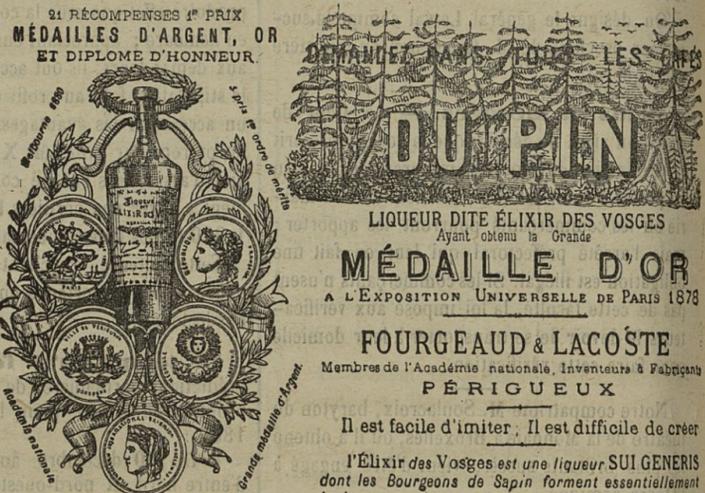
Adresser les demandes à **M. BRU, Pierre, propriétaire-cultivateur,**
à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMÉRICAINS

PRIZ-COURANT 1884-1885

VARIÉTÉS FRANÇAISES		VARIÉTÉS AMÉRICAINES			
Greffées sur Américains		Boutures		Racinés	
le cent	le cent	le cent	le cent	le cent	le cent
Auxerrois sur Riparia ..	40 ^r	Jacquez	3 ^r 25 ^c	12 ^r	110
Cabernet sur id.	40	Cunningham	4	35	16 140
Cabernet Sauvignon id.	45	Herbement	4	35	16 150
Alicante Bouschet id.	45	Cinthyana	4	35	30 »
Clairette sur Solonis	40	Riparia géant	4	35	13 125
Jureçon id.	40	Riparia tomentoux	3 50	30	10 90
Semillon id.	40	Solonis	4	30	10 90
Malaga id.	45	Viala	4	35	13 120
		York-Madeira	5	45	14 135

91 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR



DU PIN

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

VIGNES AMÉRICAINES DU DOMAINE DE CAUMONT

PRÈS PUY-L'ÉVÊQUE (LOT)

	Boutures le mille.	Racinés le mille.
Jacquez	30 ^r »	150 ^r »
Herbement	30	180
Cunningham	30	»
Riparia	30	80
Solonis	30	100
York Madeira	30	»

Boutures Othello, Canada, Triumph, Noah, à prix modérés.

Adresser les demandes à **M. PIEDLOUP, régisseur du domaine de Caumont.**

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

PARFUMERIE GELLÉ FRÈRES

6, Avenue de l'Opéra, PARIS

PATE DENTIFRICE GLYCÉRINE

PROCÉDÉ D'EUG. DEVERS, CHIMISTE LAURÉAT DE PHARMACIE

Le seul Dentifrice joignant une qualité exceptionnelle à un bon marché sans précédent

S'EN SERVIR UNE FOIS C'EST L'ADOPTER

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — **Ch. FAY, Inventeur** — 9, rue de la Paix